



Litige avec administrateur de biens

Par **pbreuil**, le **16/09/2011** à **00:03**

Bonjour, mon père qui avait confié la gestion de plusieurs logement à un administrateur de biens est décédé il y a 10 mois. Nous (les héritiers) ne sommes pas satisfaits de cet administrateur et souhaitons en changer. Or celui-ci refuse depuis le décès de nous verser les loyers sous prétexte que nous devons lui signer un mandat, avec bien sur un engagement d'un an.

Est-il dans la légalité? Si non, que pouvons-nous faire?

Merci.

Par **fra**, le **16/09/2011** à **15:55**

Bonjour,

Soit vous continuez avec lui et vous signez un mandat de gestion d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une même durée, soit vous n'êtes pas satisfait et vous lui retirez la gestion mais il faut respecter les clauses du contrat que votre père avait signé avec lui (préavis).

Par **pbreuil**, le **16/09/2011** à **18:35**

Bonjour,

Il n'y a donc pas besoin de mandat pour toucher les loyers dus?

Merci pour réponse, cordialement.

Par **fra**, le **19/09/2011** à **10:37**

Bonjour,

Il y a toujours besoin d'un mandat, qui est d'ailleurs en cours actuellement. Sinon, sur quelle base juridique s'appuierait le gestionnaire pour encaisser les loyers ?

Ici, il vous soumet à un donnant-donnant : "je vous verse les loyers en retard si vous vous engagez auprès de moi pendant au moins une année".

Demandez-lui de vous présenter le mandat en cours et prenez en connaissance, en détail.

S'il ne veut pas libérer les loyers, faites constater la situation par un Huissier de justice.